

Christian Jacob en ferme opposant au gaz de schiste

par Stéphan Julienne

Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale se dit contre les forages de gaz de schiste. Il évoque notamment le risque écologique et souhaite une prolongation du moratoire appliqué actuellement.

Christian Jacob souhaite même que "*le moratoire soit prolongé ad vitam aeternam*", autrement dit sans limite. Le député fait ainsi référence à la suspension des travaux de prospection décidée en février dernier par le gouvernement, alors que la polémique commençait à monter sur ce sujet dans les milieux écologique, politique et médiatique.



Le gaz de schiste est une source d'énergie alternative qui intéresse de nombreux groupes comme Total. Si l'exploitation de ce gaz dit non conventionnel est déjà en cours aux Etats-Unis notamment, en France, le débat s'intensifie autour des risques de pollution des zones d'extraction.

"*Je pense qu'il ne faut absolument pas aller dans cette aventure-là compte tenu du risque sur le plan écologique. Mon avis est clair*", a notamment déclaré Christian Jacob. Le patron des députés UMP venait alors de s'entretenir sur le sujet avec le premier ministre François Fillon, lors de son entretien hebdomadaire à Matignon.

DES CONCLUSIONS FIN MAI

Si la question a été abordée par les deux hommes, c'est parce que le gaz de schiste sera le sujet d'un débat demain, mardi, à 17 heures, à l'Assemblée nationale. Les députés communistes et verts, rassemblés au sein du groupe GDR, en ont fait la demande.

Parallèlement au débat politique, une mission d'évaluation travaille actuellement sur la question de l'exploitation du gaz de schiste. L'intervention de Christian Jacob intervient d'ailleurs avant même que les conclusions de cette mission soit communiquées. En principe pour la fin du mois de mai.

La semaine dernière, c'est Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, qui posait de nouvelles limites à la prospection et à l'exploitation des gisements de gaz de schiste. Selon elle, le gouvernement souhaite que toute exploration du sous-sol soit précédée d'une "*consultation du public*". Un projet de loi précisant ces règles devrait être déposé prochainement